



**CONCOURS EXTERNE POUR LE RECRUTEMENT
D'1 ADMINISTRATEUR SPÉCIALITÉ TRADUCTEUR-CORRECTEUR
RELEVANT DE LA CATÉGORIE A
DU STATUT DU PERSONNEL DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
- RÉSULTATS D'ADMISSION -
- PAR ORDRE DE MÉRITE -**

Réf. : - Arrêté n° 48-2023/PR/APF du 26 décembre 2023 relatif aux modalités des concours à l'assemblée de la Polynésie française ;
- Arrêté n° 04-2024/PR/APF du 22 janvier 2024 portant ouverture du concours externe de recrutement d'1 administrateur, spécialité traducteur-correcteur relevant de la catégorie A de la fonction publique de l'assemblée de la Polynésie française.

Conformément au procès-verbal de la réunion du jury du 24 octobre 2024, enregistré sous le n° 1808/APF/SG/SAF du 24 octobre 2024, sont admis au concours externe pour le recrutement d'un (1) administrateur, spécialité traducteur-correcteur relevant de la catégorie A du statut du personnel de l'assemblée de la Polynésie française, les candidats dont les noms et prénoms suivent :

❖ *Sur la liste principale :*

N°	Candidats
1	MAITERE Teau

❖ *Sur la liste complémentaire :*

N°	Candidats
1	RAI Taraina
2	MAUATI Nicodème
3	TUNUTU Heipoe



Teau
Jeanne SANTINI